



Prise de position du Comité au sujet de la contre-motion de Bio Ostschweiz pour l'AD du printemps 2022:

- Le Comité de Bio Suisse recommande de refuser la motion de Bio Ostschweiz et d'accepter la motion «Protection du climat et résilience» qu'il a déposée pour l'AD.
- Les producteurs-trices bio fournissent déjà aujourd'hui beaucoup de prestations pour la protection du climat, et l'agriculture biologique, en qualité de système agricole, peut donc se prévaloir de nombreux avantages. Cet engagement doit être reflété dans notre Cahier des charges.
- Ce n'est qu'à partir du moment où quelque chose se trouve dans le Cahier des charges qu'elle est prise au sérieux et qu'elle obtient une réelle «constitutionnalisation». En adoptant cet objectif climatique, nous émettons un signal clair à l'égard des consommateurs-trices, de la politique, des agriculteurs-trices et des preneurs de licences.
- Ce principe nous permet de définir l'orientation pour la Fédération dans sa globalité, il ne contient encore aucune obligation au niveau individuel des producteurs-trices.
- Il est aussi possible d'ancrer cet objectif en plus dans notre Concept directeur, mais le texte proposé par Bio Ostschweiz est trop détaillé pour le Concept directeur de Bio Suisse.
- Après une année d'intensives discussions au sein de notre Fédération, nous voulons maintenant investir nos ressources pour la mise œuvre. Le processus sera centré sur la sensibilisation et le conseil des producteurs-trices. Nous pourrons alors ce faisant tabler sur les expériences et les prestations de nombreux producteurs-trices bio et les communiquer. Et notre Fédération doit aussi encourager la mise en place de conditions-cadres pertinentes par la politique et le marché.
- Si des mesures contraignantes doivent un jour être proposées, alors les organisations membres et l'Assemblée des délégués auront comme toujours le droit de participer aux décisions.
- Tout le monde est conscient que, dans le cadre de ce thème complexe, un certain nombre de questions sont encore ouvertes. Cela sera toujours le cas dans une année. De nouvelles connaissances (p. ex. sur les questions des calculs, les limites des systèmes etc.) s'ajoutent continuellement au processus et les conflits d'intérêts continueront d'être discutés dans la Fédération. L'objectif climatique sera évalué au plus tard en 2028 puis modifié si nécessaire.
- **«Il est temps d'agir!»:** Bio Suisse devrait aussi prendre à cœur cette conclusion de l'actuel rapport du Conseil mondial du climat.

Bâle, 06.04.2022